

TRIODOS SICAV I

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Siège social : 11-13 Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 119 549

(la « Société »)

Avis d'information relatif aux modifications apportées au prospectus de la Société

Luxembourg, le 30 novembre 2021

Les termes commençant par une majuscule non définis aux présentes ont la signification qui leur est attribuée dans le prospectus de la Société (le « Prospectus »).

Chère/Cher Actionnaire,

Nous vous informons par la présente que la Société a décidé de modifier le Prospectus comme décrit ci-dessous. Toutes les modifications s'appliquent immédiatement.

1. Clarifications concernant le SFDR

Suite à la publication du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « SFDR »), il est désormais précisé dans le Prospectus que les informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité de la Société de gestion (article 3 du SFDR), la déclaration sur les politiques de diligence raisonnable en ce qui concerne les indicateurs des principales incidences négatives du SFDR (article 4 du SFDR) et les informations sur la manière dont les politiques de rémunération de la Société de gestion sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité (article 5 du SFDR) se trouvent à l'adresse <https://www.triodos-im.com/sustainability-related-disclosures>.

2. Clarifications concernant le Règlement établissant la taxonomie

En outre, suite à la publication du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre pour favoriser les investissements durables (le « Règlement établissant la taxonomie »), il est désormais précisé dans le Prospectus que la Société contribue aux objectifs environnementaux suivants, comme à l'article 9 du Règlement établissant la taxonomie :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ; et
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La Société vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR, à l'exception des participations dans des liquidités et des instruments dérivés utilisés à titre accessoire pour une gestion appropriée des fonds et des liquidités.

La Société investit dans sept thèmes qui contribuent réellement à la transition vers une économie et un monde durables. Les investissements qui contribuent aux thèmes de transition suivants sont probablement pour une grande partie des activités économiques éligibles à la taxonomie : alimentation et agriculture durables, ressources renouvelables, économie circulaire, mobilité et infrastructures durables et innovation durable.

3. Clarifications concernant l'approche ESG et la position de l'AMF

L'Autorité des marchés financiers française a publié le 11 mars 2020 une position/recommandation DOC-2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières (telles que les facteurs ESG).

Par conséquent, il est désormais précisé que la Société adopte une approche fondée sur un engagement significatif en ce qui concerne sa prise en compte de critères extra-financiers, dans le sens où tous les investissements dans les portefeuilles des Compartiments sont évalués selon les critères de sélection en matière de durabilité. En outre, Triodos utilise une approche ascendante pour construire l'univers d'investissement de Triodos plutôt que d'utiliser l'indice de référence comme point de départ. Cette approche conduit à une réduction de 60 à 90 % de l'univers de référence, en moyenne.

4. Accords d'externalisation

L'agent administratif central de la Société, RBC Investor Services Bank S.A. (« RBC IS »), qui fournit notamment des services d'agent de transfert, peut être tenu de divulguer et de transférer des données personnelles et confidentielles d'investisseurs (les « Informations confidentielles ») à d'autres entités du Groupe RBC ou à des tiers sous-traitants (collectivement les « Sous-traitants ») (le « Transfert de données »). Les accords d'externalisation mis en œuvre par RBC IS et le Transfert de données aux Sous-traitants qui en résulte sont nécessaires pour permettre à RBC IS de fournir ses services à la Société avec le niveau de performance, d'efficacité et de qualité attendu et, indirectement, à ses Investisseurs.

Une description des objectifs des accords d'externalisation pertinents mis en place par RBC IS, les Informations confidentielles qui peuvent être transférées aux Sous-traitants en vertu de ceux-ci, ainsi que le pays où ces Sous-traitants sont situés, sont indiqués dans l'Annexe 1 jointe au présent avis d'information.

Les Sous-traitants peuvent ne pas être soumis aux obligations de secret professionnel luxembourgeois et les obligations de secret professionnel qui leur sont applicables (le cas échéant) peuvent être moins strictes que la législation luxembourgeoise sur le secret professionnel. Cela étant dit, RBC IS est légalement tenu et s'est engagé envers la Société à ne conclure des accords d'externalisation qu'avec des Sous-traitants qui sont soit soumis au secret professionnel par application de la loi, soit qui seront contractuellement tenus de se conformer à des règles de confidentialité strictes.

RBC IS s'est en outre engagé envers la Société à prendre des mesures techniques et organisationnelles raisonnables pour assurer la confidentialité des Informations confidentielles faisant l'objet du Transfert de données et pour protéger les Informations confidentielles contre tout traitement non autorisé. Les Informations confidentielles ne seront donc accessibles qu'à un nombre limité de personnes au sein du Sous-traitant concerné, sur la base du « besoin d'en connaître » et selon

le principe du « moindre privilège ». Sauf autorisation/obligation légale contraire, ou afin de se conformer aux demandes des autorités nationales ou étrangères de réglementation ou d'application de la loi, les Informations confidentielles pertinentes ne seront pas transférées à des entités autres que les Sous-traitants.

5. Clarification concernant les Compartiments Triodos Impact Mixed Fund – Defensive, Triodos Impact Mixed Fund – Neutral et Triodos Impact Mixed Fund – Offensive

Le Prospectus a été clarifié afin d'indiquer que les Compartiments Triodos Impact Mixed Fund – Defensive, Triodos Impact Mixed Fund – Neutral et Triodos Impact Mixed Fund – Offensive peuvent désormais détenir jusqu'à 10 % (auparavant 20 %) de leur Actif net en liquidités. Dans des circonstances exceptionnelles, telles que des incertitudes importantes sur les marchés financiers, ce pourcentage peut être dépassé pendant une courte période.

6. Modification relative au Compartiment Triodos Pioneer Impact Fund

Le profil de l'investisseur type a été modifié comme suit :

L'investisseur type du Compartiment est une personne physique ou un Investisseur institutionnel, qui souhaite investir dans le monde entier dans des actions de sociétés cotées en bourse, principalement de petite et moyenne capitalisation, qui combinent de bons résultats financiers et un leadership avéré dans leur contribution à la transition vers un monde et une économie plus durables au développement durable. Ce leadership est avéré par la fourniture de produits et de services qui sont des solutions aux défis de la durabilité que nous devons relever, ou par le leadership dans les processus par lesquels ces solutions sont fournies, ainsi que par une performance sociale et environnementale de premier plan par une excellente performance sur les questions sociales et environnementales si une société fournit régulièrement des produits et services, ou par la fourniture de produits et services durables.

L'investisseur type peut supporter le risque de perdre (une partie ou la totalité) de son investissement. Le Compartiment est conçu pour atteindre l'objectif d'investissement d'une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille d'investissement concentré et ciblé, mais bien diversifié en ce qui concerne le portefeuille d'investissement les zones géographiques, les secteurs économiques et les thèmes de transition de Triodos, dans des sociétés majoritairement de petite et moyenne taille qui convient généralement aux investisseurs ayant une tolérance au risque élevée.

7. Création de catégories d'actions couvertes

La Société propose désormais des Catégories d'Actions couvertes en portefeuille, dont les caractéristiques sont décrites plus en détail dans le Prospectus révisé.

Par conséquent, la Société peut désormais utiliser des instruments dérivés, y compris des instruments dérivés de gré à gré (instruments à terme) à des fins de couverture. À cet égard, une politique de gestion des garanties a été incluse dans le Prospectus en annexe 2.

8. Changement d'adresse de la Société de gestion

La Société de gestion, Triodos Investment Management B.V., a changé de siège social aux Pays-Bas et est désormais basée à Hoofdstraat 10, 3972 LA Driebergen-Rijsenburg. Si vous souhaitez obtenir certaines informations ou certains documents auprès de la Société de gestion, veuillez vous assurer d'utiliser cette nouvelle adresse dans votre correspondance.

La version révisée du Prospectus sera disponible en temps voulu au siège social de la Société.

À l'exception des points 5, 6 et 7, toutes les modifications apportées au Prospectus prendront effet à la date du Prospectus. En ce qui concerne les modifications visées aux points 5 et 7, elles prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2022. En ce qui concerne la modification visée à l'article 6, les Actionnaires disposent d'un délai d'un mois à compter de la date du présent avis pour demander le rachat de leurs Actions gratuitement s'ils ne sont pas d'accord avec la modification effectuée.

Afin de dissiper tout doute éventuel, les termes commençant par une majuscule dans le présent avis ont la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus mis à jour.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, veuillez contacter le service client par téléphone au numéro +31 30 694 2400 ou par e-mail à l'adresse TriodosIM@triodos.com.

Les informations concernant la SICAV dont les « Informations clés pour l'investisseur » en français et le prospectus et les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles sur www.triodos.be. Ils peuvent également être obtenus gratuitement auprès de la Banque Triodos, Rue Haute 139/3 à 1000 Bruxelles ou sur demande téléphonique au 02 548 28 52.

La valeur nette d'inventaire est publiée dans De Tijd, L'Echo et La Libre.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

Cordialement,

TRIODOS SICAV I

Le Conseil d'administration

Annexe 1 Activités externalisées

Type d'Informations confidentielles transmises aux Sous-traitants	Pays où les Sous-traitants sont établis	Nature des activités externalisées
Informations confidentielles	Belgique Canada Hong Kong Inde Irlande Jersey Luxembourg Malaisie Pologne Singapour Royaume-Uni États-Unis d'Amérique	<ul style="list-style-type: none">• Services d'agent de transfert/services aux actionnaires (y compris rapprochement global)• Services de trésorerie et de marché• Infrastructure informatique (services d'hébergement, y compris les services cloud)• Services de gestion/d'exploitation des systèmes informatiques• Services informatiques (y compris services de développement et de maintenance)• Communication d'informations• Activités de services aux investisseurs